

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

Astrida, le 16 décembre 1950.

N° 3490/Police

OBJET:

Résidence G.BEMELMANS.



Monsieur l'Avocat,

Comme suite à votre lettre AD/SD. du 30 novembre 1950, j'ai l'honneur de vous faire savoir que Madame Georgina BEMELMANS ne réside pas à Astrida. D'après les renseignements recueillis elle serait toujours à Usumbura.

Si cependant elle a quitté cette dernière localité, le bureau de population d'Usumbura pourrait vous renseigner sa résidence actuelle.

Veillez agréer, Monsieur l'Avocat, l'assurance de ma considération très distinguée.

A Monsieur A. DE WITTE-TAELMAN
Avocat
à STANLEYVILLE.

Le Commissaire de Police, Ch. LEES,

5